

Madame Anne-Marie Armanteras de Saxed
Directrice Générale de l'Offre de Soins
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Paris le 21 novembre 2016

Courrier Recommandé avec AR

**OBJET : prévention des risques/ Femmes enceintes exposées
aux radiations ionisantes au travail.**

Madame la directrice,

Jusqu'à présent, les directions des établissements concernés, faisant preuve de bon sens, affectaient à un poste non exposé aux radiations, que cela soit à sa demande ou systématiquement, toute femme enceinte exerçant ou devant intervenir dans un service mettant en œuvre des rayonnements ionisants.

Plusieurs exemples nous permettent malheureusement d'affirmer qu'aujourd'hui cela n'est plus le cas, quelquefois même sous couvert d'aptitude au poste par la médecine du travail.

Des femmes se voient imposer pendant leurs grossesses de continuer de prendre des risques pour elles et leurs enfants à naître.

Nous vous remercions de bien vouloir rappeler aux employeur-euses qui l'auraient omis, leurs responsabilités quant à la santé et la sécurité de leurs salarié-es et de leur obligation d'évaluer les risques sur chaque poste ou situation de travail.

Enfin et pour ce qui concerne l'objet de ce courrier, nous vous demandons de faire en sorte que soit systématiquement proposé un changement de poste à toute femme enceinte exerçant ou devant intervenir dans un service mettant en œuvre des rayonnements ionisants (dont accompagnement de patient ou résident lors d'un examen radiologique).

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame la directrice, en l'expression de nos salutations syndicales,

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,

Jean VIGNES

Secrétaire Général

